

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 48 (1919)
Heft: 9

Artikel: Billet de l'instituteur [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039222>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'autre part, le même jour, un comité d'initiative qui comptait, entre autres, le directeur du Collège, M. S. Bapst; M. Laurent Gremaud, professeur à Hauterive; M. Aeby, inspecteur, adressait aux instituteurs fribourgeois, aux professeurs, aux inspecteurs et à tous les amis de l'éducation, une circulaire dans laquelle il insistait sur la grave question de l'enseignement dans le projet de revision de la Constitution. « Un travail actif, persévérant, lit-on dans la proclamation, s'opère dans le sens sinon d'une centralisation absolue en matière d'éducation, du moins d'un mouvement prononcé vers l'unitarisme. Il suffit de rappeler les conclusions prises à Zurich par la réunion des instituteurs et les opinions qui se font jour dans la Suisse romande. En face de cet état de choses, nous avons cru que les instituteurs fribourgeois... devaient eux aussi aborder cette question, la discuter et envoyer aux Chambres fédérales le résultat de leurs délibérations. » La circulaire se terminait par l'annonce d'une réunion à Fribourg, à laquelle tous les membres du corps enseignant et les amis de l'éducation étaient invités.

Le 15 novembre 1871, en effet, à 1 heure de l'après-midi, se trouvèrent réunies plus de 1900 personnes : prêtres, laïques, instituteurs, pères de famille, accourus « dans une même pensée et dans un même amour, — pour protester tout d'abord contre les tendances d'un parti évidemment hostile à notre indépendance cantonale, aussi bien qu'à la liberté et à l'indépendance de notre foi, — pour fonder ensuite une œuvre d'avenir, une œuvre à laquelle nous avons résolu d'assigner le double but de travailler en commun, à former des citoyens éclairés, des chrétiens solides, et dévoués tout à la fois aux intérêts de la religion et à l'honneur de la patrie ¹ ». Et c'est bien parce qu'ils voyaient que l'heure était grave que tous étaient venus, de la Haute-Gruyère surtout, de la Veveyse, de la Glâne, des deux rives de la Sarine et même du district de la Singine.

(A suivre.)



Billet de l'instituteur

Les fonctions d'éducateur revêtent d'année en année plus d'importance. A mesure que dans la vie grandit le rôle de l'instruction, la tâche des maîtres se complique et leur fardeau s'alourdit. De nos jours, l'école n'est plus un insignifiant rouage de l'appareil social, elle en est un des organes moteurs. Par l'effet des tendances étatistes qui sont partout en honneur, elle tend de plus en plus à devenir le centre de toute la formation du futur citoyen. La famille se décharge en grande partie sur elle du développement intellectuel et moral de

¹ *Bulletin pédagogique*, 1872, page 1.

l'enfant. Autour d'elle se groupent des œuvres sociales de plus en plus nombreuses. Elle est devenue un second foyer, une seconde famille.

Qu'il est lointain le temps où l'instituteur se bornait à donner à quelques élèves bénévoles les premières notions de lecture, de calcul et d'orthographe ! L'ancien magister, humble scribe aux gages de tout le monde, consacrant généralement sa matinée à l'école ; le reste du temps il devait s'ingénier à trouver des occupations qui lui permettent de mettre sur sa table autre chose que le brouet noir des Spartiates. Grâce au concours des parents et à l'aide de moyens disciplinaires moins anodins que ceux qui sont tolérés de nos jours, il arrivait néanmoins à inculquer à ses élèves l'esprit d'obéissance et l'amour du devoir. La jeunesse d'antan valait certes bien la nôtre.

Il y a une cinquantaine d'années, la préparation professionnelle des maîtres n'était guère longue. Deux ou trois années d'études étaient suffisantes. Avoir une bonne calligraphie, être capable de diriger le lutrin et d'écrire une lettre ou un protocole sans trop de fautes d'orthographe : c'étaient toutes les exigences requises pour occuper un bon poste.

Aujourd'hui, que ne réclame-t-on pas des candidats à l'enseignement ? Dans un de ses derniers rapports, M. le directeur de l'Ecole normale énumérait, non sans un brin d'humour, tout ce qu'on attend de la jeune couvée qui chaque année quitte le nid paternel de Hauterive. Comment, en l'espace de quatre ans, réussir une pareille métamorphose et faire, d'un garçon ingénu qui n'est peut-être jamais sorti de son village, un éducateur accompli qui soit à la hauteur de toutes les tâches qui lui incombent ? La bonne volonté ne suffit pas à tout. Il faut le temps qui donne à l'esprit sa maturité, il faut l'expérience qui chasse les illusions, il faut l'étude qui emmagasine les connaissances indispensables. C'est pourquoi, à mon avis, une cinquième année de préparation s'impose.

Le peuple fribourgeois a consenti à de lourds sacrifices pour créer une Université. Dans la pensée de ses promoteurs, elle doit être une pépinière d'hommes de science et d'hommes d'action. Fondée et soutenue par les Fribourgeois, il est de toute équité qu'elle profite avant tout aux enfants du pays. L'école populaire devrait en ressentir l'influence bienfaisante. Jusqu'à ce jour, le contact n'a pas été sérieusement établi. Les futurs instituteurs n'ont pu bénéficier que très indirectement des cours donnés à notre *Alma mater*. L'Ecole normale est un excellent foyer d'études, mais, si bien dispensé soit-il, l'enseignement ne peut guère sortir de cette sphère trop calfeutrée qu'est le programme du brevet. Une cinquième année passée à Fribourg comblerait bien des lacunes dans la formation du jeune instituteur. Elle ouvrirait devant lui de nouveaux horizons et donnerait à son esprit la hauteur de vues qui, trop souvent, lui fait défaut. Cette période de transition entre l'internat et la vie pratique serait consacrée

tout spécialement à la formation professionnelle. La liberté plus grande qui serait laissée aux élèves-maîtres serait la pierre de touche servant à éprouver les caractères et à séparer la gangue du métal. Elle permettrait de détourner de la carrière de l'enseignement les natures faibles et d'éliminer à temps certains sujets qui réussissent parfois à se faufiler dans nos rangs pour jeter le discrédit et la honte sur notre corporation.

X.

Les données incompatibles dans les problèmes de géométrie

Si l'on peut supposer des nombres quelconques pour les dimensions d'un triangle ou d'un rectangle dans les exercices sur le calcul des superficies, il n'en est pas de même pour les mesures de certaines lignes dans d'autres figures géométriques.

Il y a quelques jours, j'ai eu sous les yeux les deux problèmes suivants :

1° *Un octogone régulier a un côté de 1,4 m. et un apothème de 1,2 m. Quelle est sa surface ?*

2° *Un hexagone régulier a une surface de 24 dm². Quelle est la longueur du côté sachant que l'apothème est de 4 dm ?*

Il est visible que les données du premier problème ne concordent pas, car, dans aucun octogone régulier dont le côté a 1,4 m., l'apothème ne peut mesurer 1,2 m., par la raison bien simple que l'apothème, dans ce polygone, est toujours plus grand que le côté.

Les données sont donc incompatibles.

Pour le second, l'auteur du problème attend évidemment de ses élèves la solution suivante :

Comme on trouve la superficie d'un polygone régulier en multipliant le périmètre par la moitié de l'apothème, on aura le périmètre en divisant la surface par la moitié de l'apothème. Le périmètre mesurera donc autant de dm. qu'il y a de fois 2 dm² dans 24 dm²., soit 12 dm. L'hexagone régulier ayant six côtés égaux, chaque côté aura le $\frac{1}{6}$ de 12 dm., soit 2 dm.

Si nous ne poussons pas l'examen plus loin, il semble que la réponse peut être admise ; mais si nous remarquons que chacun des triangles de l'hexagone régulier est un triangle équilatéral et que dans ce triangle le côté mesure 2 dm. et la hauteur 4 dm., la réponse doit être rejetée, car dans un triangle équilatéral la hauteur est toujours plus petite que le côté.

Les données, ici encore, sont fausses ou du moins incompatibles.

Sachant qu'on peut calculer la base d'un triangle en connaissant son aire et sa hauteur, l'auteur a cru pouvoir assimiler à ce genre de problèmes ceux qui sont énoncés ci-dessus. Il a oublié que pour les polygones réguliers, polygones qu'on peut inscrire dans un cercle, il